

**EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de BATTENHEIM**  
**Séance ordinaire**  
**du Mardi 17 décembre 2019**

Nombre de conseillers

- en exercice : 15

- présents : 13

- pouvoirs : 01

- votant : 14

- abstention : 01

- pour : 13

- contre : 00

Date de convocation 13/12/2019

Date d'affichage 18/12/2019

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Présent/absent – procuration</i>
<i>GUTH Maurice</i>	<i>Maire</i>	
<i>RAPP Bernard</i>	<i>Adjoint au Maire</i>	
<i>THUET Grégory</i>	<i>Adjoint au Maire</i>	
<i>HINSINGER Nicole</i>	<i>Adjointe au Maire</i>	
<i>MEICHLER Maria</i>	<i>Adjointe au Maire</i>	
<i>CHAZOULE Isabelle</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Absente donne procuration à Mr THUET Grégory</i>
<i>FISCHESSER Pierre</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	
<i>BITTNER Philippe</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	
<i>STUBER Denise</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	
<i>GRALL Elisabeth</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	
<i>MATHIS Paul</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	
<i>KREBER Stéphanie</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	
<i>PUGLIA Joseph</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	
<i>DE GRUTTOLA Antoinette</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	
<i>INGRASCIOTTA Audrey</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Absente non excusée</i>

## **5° APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération en date du 08 novembre 2016 prescrivant la révision du P.L.U. et décrivant les modalités de la concertation du public,

Vu la délibération du 5 mars 2019 tirant le bilan de la concertation du public et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé,

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées à l'occasion de la consultation sur le projet de PLU arrêté, l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CIDPENAF),

Vu l'arrêté n° 41/2019 du 13 août 2019 prescrivant l'enquête du Plan Local d'urbanisme de la commune de Battenheim, qui s'est déroulée du 30 septembre 2019 jusqu'au 29 octobre 2019,

Vu le rapport, et notamment les conclusions motivées et l'avis favorable assorti de 7 réserves du commissaire enquêteur en date du 12 décembre 2019,

CONSIDÉRANT que les résultats de l'enquête publique et que les avis rendus par les personnes publiques associées et consultées justifient quelques modifications et des compléments d'explication au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDÉRANT que les réserves du Commissaire Enquêteur ont par ce fait été levées,

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté ne remettent pas en cause l'économie générale du projet,

CONSIDÉRANT que le dossier de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-21 du Code de l'Urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal,

DECIDE

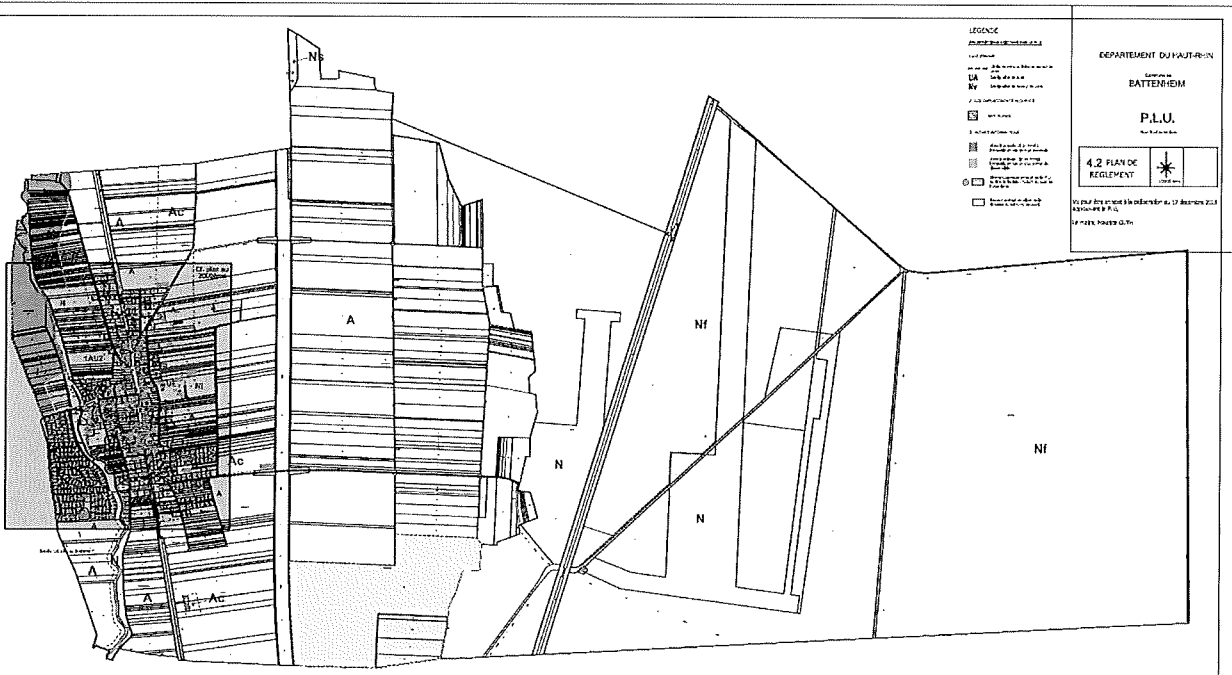
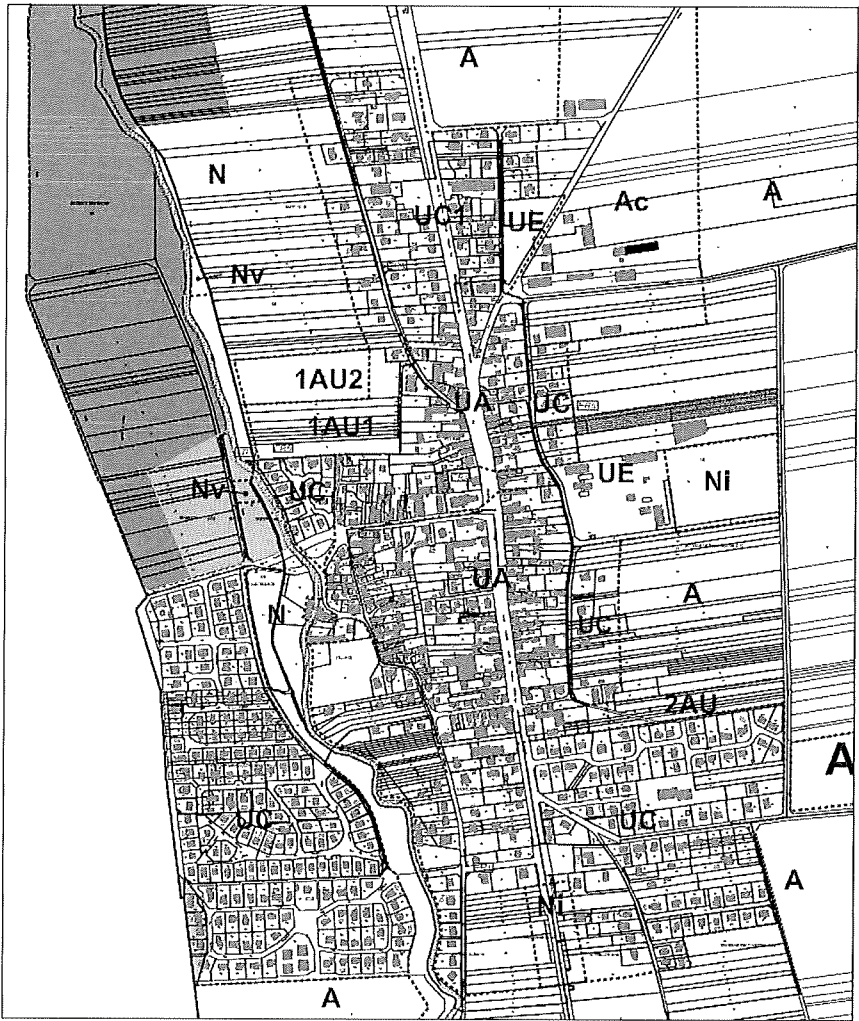
D'APPROUVER le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Battenheim tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DE DIRE que la présente délibération, fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs de la Commune.

D'INDIQUER que, conformément à l'article L 153-22 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin.

DE DIRE que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (Madame MEICHLER Maria). Le vote s'est effectué à mains levées.**



En marge de cette approbation, Monsieur le Maire souhaite remercier Monsieur THUET Grégory, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme qui s'est investi dans ce dossier depuis 3 ans pour le mener à bien. Monsieur BITTNER Philippe remercie toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans ce dossier au sein du Conseil Municipal. Madame HINSINGER Nicole s'associe à ces remerciements

La municipalité avait à cœur d'approuver le PLU avant le transfert de compétence devant entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au profit de l'agglomération.

Le Maire, GUTH Maurice

